

● Témoignages Personnel en colère

Le ras-le-bol des greffiers, usés par le manque de reconnaissance

Depuis juillet dernier et le mouvement de grève, le personnel de greffe n'hésite plus à manifester sa colère. Alors, lorsque le micro leur est tendu - rarement, ils en conviennent - ils sont une dizaine à se déplacer pour témoigner de leur quotidien, du manque de moyens et des conditions de travail.

Ils sont un rouage essentiel de la justice. Ils sont le visage qui accueille le justiciable perdu dans le tribunal à la recherche de sa salle d'audience. Ils sont ceux que l'on voit à peine en audience, installés sur un côté, à moitié cachés par l'écran d'ordinateur - le seul dans la salle. Eux aussi portent la robe noire mais le prestige des avocats ou magistrats n'y est pas forcément associé. Pourtant, quiconque souhaite un renseignement est renvoyé au personnel de greffe. Sans eux, pas de procédure, ils en sont le garant et en portent donc la responsabilité en cas de vice. Sans les greffiers, la justice ne fonctionne pas au même titre que les magistrats. Pourtant, depuis des années, ces fonctionnaires et personnel de l'administration subis-

sent une invisibilisation de leur métier et un manque de reconnaissance, tant dans leur statut que leurs salaires. À Besançon, une dizaine s'est rassemblée pour témoigner de leur quotidien, devenu de plus en plus dur. Tous parlent d'une même voix, même s'ils travaillent dans des services différents et n'ont pas les mêmes missions au quotidien.

L'invisibilisation

"Des logiciels qui ne fonctionnent pas nous obligent à reprendre tout le travail depuis le début, le remplacement de collègues au pied levé. S'il y a une instruction, un jugement, des émeutes urbaines, des permanences, on vient chercher les greffiers. La justice, c'est 24 heures sur 24. On a l'impression qu'on est indispensables mais invisibles. À chaque fait divers, il y a

un greffier. Le week-end, trois magistrats sont de permanence, un du Parquet, un de l'instruction et un des juges et libertés pour un seul greffier."

La rémunération

"Dans le contexte actuel, il est difficile de faire grève même une journée, si on ne veut pas s'arrêter de manger le 25 du mois. La rémunération n'est pas à la hauteur de ce qu'on nous demande. Quand on a une augmentation de 10 euros sur la paie, ou 50 euros bruts, c'est insultant quand les magistrats prennent 1 000 euros bruts par mois de prime en plus. Et on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour nous augmenter."

Le manque d'effectif

"On est un peu tout à la fois, techniciens de la procédure, de l'in-



Une dizaine de greffiers a témoigné de leurs conditions de travail et de leur usure.

formatique, techniciens de surface pendant le Covid. Il y a les contractuels mais il faut les former, ils n'ont pas la culture juridique, ils n'ont pas fait 18 mois d'école et ils sont plus payés, ils ne prennent pas d'audience ni ne signent de jugement, ils n'ont pas de formation sur les statuts. On forme énormément de stagiaires mais on a plutôt l'impression de les utiliser. Quand un collègue se plaint qu'il ne peut plus y arriver, on lui colle un stagiaire. Et il ne faut pas oublier les problèmes logistiques, pas de wi-fi pour l'ordinateur personnel du stagiaire, pas d'accès informatiques, etc. On passe du temps pour ça à un moment où on est déjà submergé. De toute façon, le concours n'est plus attractif, à Besançon, il y a eu 13 présents sur 50 inscrits au concours."

Le paraître au détriment du fonctionnel

"Ici, au Palais, on est dans le paraître. C'est beau, il y a de grands écrans mais ce n'est pas fonctionnel. Les copieurs ne marchent pas, il n'y a pas d'argent pour faire fonctionner la chaudière. L'hiver, il fait 12 °C, sous la robe, on a doudoune, des mitaines... Et l'été, il fait plus de 35 °C dans les bureaux. Il paraît qu'il n'y a pas assez d'électricité, c'est pour ça que l'informatique rame."

La multiplication de la charge du travail

"Sur le même nombre d'heures, on est sur plusieurs services à la fois donc on est en mode dégradé. Par exemple, au bureau d'aide juridictionnelle, il faudrait 3 personnes en plus. Dans une expéri-

mentation, on a eu deux greffiers pour nous aider mais qui étaient à 50 % sur un autre service. On a le double du volume à traiter avec une personne en plus au lieu de trois. Il y a eu beaucoup d'embauches d'assistants de justice pour aider les magistrats mais nous, ça nous demande plus de boulot derrière.

Tout est un cercle vicieux, les gens sont démotivés, usés donc en arrêt, donc il y a moins de personnel. Si on n'en parle pas des greffiers, on a quand même à cœur le service public. Car derrière les dossiers, ce sont des divorces, des dettes, des victimes. Le justiciable en pâtit avec des délais de traitement qui se rallongent. On prend sur nos heures, notre santé et quand on demande une simple reconnaissance, on ne l'a pas." ■ L.P.

● U.N.S.A. Services judiciaires Le personnel des greffes

"Le manque d'ambition vient s'ajouter à des années de manque de moyens"

Depuis juillet dernier où leur colère a débordé, le personnel de greffe de Besançon a suivi plusieurs journées de grève. Il réclamait une revalorisation de leur métier. Hervé Bonglet, secrétaire général de l'U.N.S.A. Services judiciaires fait partie des quatre organisations syndicales qui ont participé aux négociations avec le ministère de la Justice à la suite de ce mouvement de grève.

La Presse Bisontine : La colère et la lassitude du personnel de greffe (greffiers et personnel administratif) grondent depuis un moment. Quel événement a mis le feu aux poudres, conduisant à plusieurs journées de grève, notamment celle du 3 juillet dernier, qui a été très suivie ?

Hervé Bonglet : Il est vrai que la journée du 3 juillet avait été suivie par 40 % du personnel de greffe au niveau national. Celui-ci compte 22 000 personnes dont 11 000 greffiers. Ce qui a mis le cirque dans les juridictions, c'est que depuis plusieurs années, le ministère dit que les greffiers méritent une reconnaissance, cette dernière passe par une modification de leur statut. En 2021, Éric Dupond-Moretti annonce à l'école des greffes le passage des fonctionnaires de catégorie B + en catégorie A. Finalement, tout est repoussé après les États généraux de la justice dont le rapport est sorti en juillet 2022. Puis, début 2023, le ministère propose une nouvelle grille de salaire qui ne valorise pas le greffier en catégorie A. Il s'agissait de l'ancienne grille de salaire des conseillers d'insertion et de probation,

abandonnée en 2019 car elle bloquait les fonctionnaires qui souhaitaient partir sur d'autres services. Et ça, ça a été la goutte qui a fait déborder le vase. Ce manque d'ambition pour le personnel de greffe vient s'ajouter à des années de manque de moyens.

L.P.B. : Justement, comment s'incarne ce manque de moyens ?

H.B. : En France, on compte 22 000 personnels de greffe. Pour s'aligner sur les standards européens, notamment l'Italie, l'Espagne, le Portugal, il faudrait arriver à 39 000, dont 16 000 greffiers. À cela s'ajoutent des logiciels qui déconnetent depuis plus de dix ans. Il y a une fatigue et une usure qui montent petit à petit et cette grille de salaire décevante a tout fait déborder.

Sur les 5 dernières années, il y a eu une augmentation de 400 % de demandes de greffiers pour partir dans d'autres administrations que la justice. C'est un indicateur fort. Si on revalorise le métier, on ne partira plus, l'administration commence à partager ce constat. Le projet

de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice prévoit le recrutement de 1 800 greffiers en 5 ans, hors remplacement des départs en retraite. On arriverait ainsi à 13 000 greffiers quand il en faudrait 16 000, c'est mieux, même si ce n'est pas assez.

L.P.B. : Quid des contractuels qui sont arrivés massivement sous le ministère d'Éric Dupond-Moretti et qui s'ajoutent aussi à la colère des fonctionnaires greffiers ?

H.B. : Il y a eu une arrivée importante de contractuels, environ 2 000. Malgré tout, ils apportent une aide. En revanche, un contractuel recruté au niveau local, touche le salaire d'un greffier avec 7 ans de carrière (sans les primes). Quand un fonctionnaire qui passe le concours puis suit 18 mois de formation est obligé de passer par la case mobilité. Il peut se retrouver à faire 2, 3, 5 ans à Bobigny, Créteil, etc. Et les contractuels n'ont pas les contraintes des audiences et des permanences les week-ends.

L.P.B. : Aujourd'hui, quelle est la situation sur une

éventuelle réforme statutaire du personnel de greffe, à la suite des journées de grève ?

H.B. : Le 13 juillet, un protocole d'entrée en négociations a été signé. Les négociations statutaires et salariales ont eu lieu en septembre et octobre avec le ministère. On nous propose une possibilité d'ouverture en catégorie A pour 3 200 greffiers dans les trois ans, notamment les greffiers principaux et les plus anciens pour qu'ils soient valorisés le plus possible. Comme c'est un grade supplémentaire, il faudra reconstituer le grade de greffier principal en catégorie B +. Donc 25 % des greffiers de base devraient passer en greffier principal. C'est un appel d'air intéressant dans l'immédiateté des trois ans. Sur le territoire, un millier d'adjoints administratifs (catégorie C) font fonction de greffiers, un plan de requalification est proposé. 700 vont devenir greffiers, sans mobilité et sans concours. Et il ne sera pas possible de faire "fonction de", on arrête d'obliger les gens à travailler dans une catégorie supérieure sans être payé en conséquence.

Enfin, sur une période plus pérenne, les

greffiers de base auront la possibilité de passer un concours interne pour passer en catégorie A, les greffiers principaux le seront sur examen professionnel. Cela permettra de continuer à alimenter le corps. Je pense que d'ici une dizaine d'années, la totalité des greffiers seront en catégorie 15. L'U.N.S.A.-S.J. milite depuis 15 ans pour ça.

L.P.B. : C'est donc une victoire ?

H.B. : On a plutôt gagné une bataille. On nous a présenté un protocole d'accords, maintenant, il faut le signer avec une majorité dans les quatre organisations syndicales (U.N.S.A.-S.J. majoritaire à 34 %, la C.G.T., la C.F.D.T., et Force ouvrière). On s'est beaucoup battu. À la base, nous voulions que tous les greffiers passent en catégorie A. Et puis, le ministère a imposé une nouvelle grille salariale, effective au 1^{er} novembre. On demandait 25 points d'indice supplémentaire pour tout le monde (le point d'indice s'élève à 4,92 euros bruts) pour environ 100 euros nets sur la paie. La nouvelle grille propose de 10 à 22 points supplémentaires selon les échelons.

L.P.B. : Quelle est la suite si ces accords ne sont pas signés par les syndicats ?

H.B. : La dernière réforme remonte à 2014, puis encore avant à 2003. Si on ne signe pas, peut-être qu'on est reparti pour dix ans sans rien. Il n'y aura pas forcément la volonté politique de rouvrir des négociations si celles-ci n'aboutissent pas. Dans tous les cas, on doit savoir début novembre si la réforme est signée ou pas. ■

Propos recueillis par L.P.